

HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°82

Informations du 12 au 18 janvier 2008



JOURNAL OFFICIEL du 12 au 18 janvier 2008

Opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré
Décret n° 2008-55 du 16 janvier 2008 relatif aux opérations d'accession à la propriété réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré et modifiant le code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire)

J.OF n°0015 du 18 janvier 2008 page 970 - texte n° 45 - NOR: MLVU0754298D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017890910&dateTexte=>

Matériels à gaz situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances - Conformité
Arrêté du 7 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés (rectificatif)

J.O n° 10 du 12 janvier 2008 page 658 - texte n° 3 - NOR: DEVQ0777293Z

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVQ0777293Z>

Arrêté du 7 décembre 2007 à rectifier

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVQ0772930A>

CIRCULAIRES

Accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public, aux installations ouvertes au public et aux bâtiments d'habitation

Cette circulaire vise à préciser les dispositions résultant de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, du décret d'application no 2006-555 du 17 mai 2006, modifié par le décret no 2007-1327 du 11 septembre 2007 et des arrêtés du 1er août 2006 concernant, d'une part, les bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction et, d'autre part, les établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création...

B.O Equipement - Circulaire interministérielle n° 2007-53 DGUHC - 2007-11-30 - NOR : MLVU0766613C

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200723/A0230052.htm>

REPONSES MINISTERIELLES

Biens vacants et sans maître

Hormis le cas des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, une commune peut acquérir un bien sans maître en application de la procédure décrite à l'article L. 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques visant les immeubles sans propriétaire connu et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers. Cette procédure comporte plusieurs étapes...

Assemblée Nationale - 2007-01-08 - Réponse Ministérielle N° 580

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-580QE.htm>

REPONSES MINISTERIELLES (suite)

Individualisation du comptage de l'eau

Tout service public de distribution d'eau doit recevoir l'exacte contrepartie financière de la fourniture d'eau à un syndicat des copropriétaires ou à une association syndicale libre. Il faut bien distinguer les dépenses communes du syndicat des copropriétaires ou de l'association syndicale libre - entretien des parties communes, fourniture de la loge des gardiens - des dépenses individuelles de chaque copropriétaire pour sa consommation personnelle. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait à la fois un compteur général à l'arrivée de l'immeuble et des compteurs individuels de la consommation dans les parties privatives...

Assemblée Nationale - 2007-01-08 - Réponse Ministérielle N° 10425

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-10425QE.htm>

ANAH - Charte définissant les conditions d'attribution des subventions dans le cadre d'une autoréhabilitation

L'article 13 du règlement général de l'ANAH prévoit qu'un encadrement technique est obligatoirement effectué par un opérateur s'engageant à respecter une charte élaborée par l'agence. Cette charte a vocation à s'appliquer à l'ensemble des travaux réalisés en autoréhabilitation, et il n'est pas envisagé à ce stade de fixer un seuil de travaux en dessous duquel il n'y aurait pas d'encadrement technique par un opérateur.

Assemblée Nationale - 2007-01-08 - Réponse Ministérielle N° 6694

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-6694QE.htm>

Règles applicables au PLU à l'encontre des bailleurs privés, concernant les obligations en matière d'espaces libres et de plantations

L'article R. 123-9 du code de l'urbanisme prévoit pour le plan local d'urbanisme (PLU) un règlement en quatorze articles. Celui-ci s'applique indépendamment de la qualité du propriétaire ou de la date d'acquisition du bien. Le PLU organise en effet l'espace en fonction d'exigences d'urbanisme qui ne dépendent pas de la qualité des détenteurs du sol. Ainsi, tous les propriétaires et utilisateurs de terrains sont soumis de façon identique aux dispositions du PLU. Les PLU peuvent notamment imposer aux constructeurs des obligations en matière d'espaces verts. C'est l'article 13 du règlement du plan relatif aux espaces libres et aux plantations qui détermine le nombre d'arbres à planter sur une propriété. Ces dispositions du PLU approuvé sont opposables à toute personne publique ou privée. Toutefois, le PLU ne peut imposer ces obligations qu'à l'occasion des opérations de construction. Il ne peut imposer de tels aménagements préalablement à une vente ou à une location par un propriétaire privé.

Sénat - 2007-01-10 - Réponse ministérielle N° 01125

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ070701125>

REVUE DU WEB

Article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

L'objectif de l'article 55 de la loi SRU est de favoriser la construction de logements locatifs sociaux pour répondre à la pénurie de logements locatifs accessibles. Le taux de 20% a été fixé par référence à la moyenne de logements sociaux sur l'ensemble du territoire en 1990 qui s'établissait à 23%. Cette note précise les modalités de comptabilisation du nombre de logements sociaux de la commune, et de calcul du prélèvement compensatoire, ainsi que l'affectation de ce prélèvement...

Association des Maires de France - AMF - 2008-01-11

http://www.amf.asso.fr/documents/document.asp?REF_SPA=01&ID_DOC=8314&ref_arbo=225

Mesures pour accompagner les réformes du dépôt de garantie et de la caution

Christine LAGARDE et Christine BOUTIN ont confié à la directrice générale de l'ANAH et au directeur d'EQUITE GENERALI France, une mission destinée à faire des propositions de mesures pour accompagner les réformes du dépôt de garantie et de la caution dans le but de faciliter l'accès au logement tout en sécurisant les locataires et les bailleurs. Cette mission rendra ses conclusions d'ici le 31 janvier 2008...

Ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi - 2008-01-14

http://www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiqu&id=1100&rub=1

REVUE DU WEB (suite)

Rénovation des bâtiments existants

Le comité opérationnel « rénovation des bâtiments existants » s'est réuni à l'occasion de six séances de travail avec l'objectif de proposer au ministre d'Etat, dès le début du mois de janvier 2008, un ensemble de mesures susceptibles d'être intégrées dans la future loi d'orientation pour l'environnement...

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - 2008-01-08

<http://www.anah.fr/actualite/infos/page-actu-info2.htm>

Indices des prix des logements anciens - 3e trimestre 2007

Au troisième trimestre de 2007, les prix des logements anciens ont augmenté de 2,6 %, selon les chiffres provisoires (indice = 205,8). Cette hausse trimestrielle concerne aussi bien les appartements (+2,3 %) que les maisons (+2,8 %). Sur les douze derniers mois, la hausse atteint 5,6 % : 5,7 % pour les prix des appartements et 5,6 % pour ceux des maisons. L'indice définitif du deuxième trimestre de 2007 s'élève à 200,6 soit une augmentation de 1,9 % au cours du trimestre. En un an, de juin 2006 à juin 2007, les prix avaient alors augmenté de 6,8 %, pour les appartements comme pour les maisons

INSEE Informations Rapides - 2008-01-15

http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/prixloge.pdf

Economies d'énergie à la maison : freins et leviers d'action

Depuis 20 ans, le Groupe de Recherche Énergie et Société (GRETS) de la Direction de la Recherche & Développement d'EDF organise des séminaires à l'interface entre les mondes de l'entreprise et de la recherche académique. Lors de la séance du 23 octobre 2007, Françoise Bartiaux, professeure à l'institut de démographie de l'Université Catholique de Louvain, a présenté les principaux résultats d'une recherche visant à identifier les facteurs socio-techniques influençant la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel Belge...

E-MEDDIAT - 2008-01-10

http://www.ecologie.gouv.fr/emeddiat/article.php?id_article=334

Les grands chantiers de l'ANRU en 2008

Alors que le Conseil économique et social a rappelé son soutien à la rénovation urbaine, parlant d'une « dynamique positive, unanimement saluée », l'ANRU se mobilisera sur 4 grands enjeux nationaux : de par ses missions, l'Agence accompagne la dynamique lancée dans toute la France par « Espoir Banlieues » ; la préfiguration d'un programme national de requalification des quartiers anciens les plus dégradés en partenariat avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et les organismes concernés ; la responsabilité du comité opérationnel « logements sociaux et rénovation urbaine » du Grenelle de l'environnement ; le lancement, après mars 2008, des « rendez-vous de l'urbanisme durable » avec appel à projets. L'ANRU a également avancé les premiers résultats positifs de la charte nationale d'insertion : d'après l'enquête menée sur 150 conventions signées avant 2007, l'obligation créée par cette charte a permis la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics pour plus de la moitié des projets.

ANRU - 2008-01-16

http://www.anru.fr/IMG/pdf/ANRU_Perspectives_2008.pdf

Source : Lettre de la DIV

Le Conseil national des villes apporte sa contribution au Gouvernement pour une action pérenne et efficace dans les banlieues

Les vice-présidents du CNV ainsi que les membres du bureau, considèrent qu'il y a urgence à agir, face à l'acuité des problèmes qui se posent dans les quartiers de la politique de la ville. Les attentes et la mobilisation suscitées par l'annonce d'un plan ambitieux en leur faveur doivent conduire le Gouvernement à ne pas différer les décisions concrètes qui redonneront aux habitants de ces quartiers, et à tous ceux qui y sont mobilisés, des raisons d'espérer en la République...

Ministère de la Ville - communiqué de presse - 2008-01-16

<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/cnv-communique-presse-16-janvier-2008.pdf>

La première contribution du CNV à la préparation du plan « respect et égalité des chances »

<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/CNV-contribution-plan-respect-egalite-chances.pdf>

La contribution actualisée du CNV au plan « respect et égalité des chances »

<http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/cnv-plan-respect-egalite-9-janvier-2008.pdf>

REVUE DU WEB (suite)

Le plan banlieue de Fadela Amara consacrerait un milliard d'euros au désenclavement de quartiers

Le plan en faveur des banlieues va consacrer "un milliard d'euros pour désenclaver cinquante quartiers prioritaires", affirme la secrétaire d'Etat à la ville, Fadela Amara, dans une interview à Madame Figaro à paraître samedi 19 janvier, évoquant notamment le quartier des Bosquets, à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis. Fadela Amara doit normalement tirer le bilan de la concertation qu'elle a engagée pendant six mois pour le plan banlieue dont la communication est prévue le 22 janvier, à Vaulx-en-Velin (Rhône)...

Le Monde - 2008-01-17

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-823448,36-1000290@51-628859,0.html>

Ministère de la Ville

<http://www.ville.gouv.fr/>

L'Association des Maires de Grandes Villes de France formule 12 propositions prioritaires contenues dans le Manifeste pour une ville durable et solidaire

Michel Destot, Président de l'association des Maires de Grandes Villes de France, Député-Maire de Grenoble, a présenté le Manifeste des 12 propositions pour une ville durable et solidaire, qui résultent d'un travail en commun des Maires de Grandes Villes de France. Ces 12 propositions répondent à l'évolution de la société française dans laquelle la question urbaine est au cœur des préoccupations et garante de la cohésion sociale...

AMGVF - Communiqué de presse - 2008-01-15

<http://www.grandesvilles.org/spip.php?article1014>

Une maison à 15 euros par jour

Dans un entretien au quotidien Les Echos Christine Boutin a détaillé, le 14 janvier, son projet de nouveau Pass foncier "produit révolutionnaire de mise à disposition d'une maison que l'acheteur pourrait payer en acquittant un forfait journalier"...

Premier Ministre - Pour en savoir plus - 2008-01-15

http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/ville_logement_857/une_maison_15_euros_58943.html

Coopérative HLM - La maison à 15 euros par jour : effet d'annonce ou vraie relance ?

http://www.hlm.coop/article.php3?id_article=662

PARIS : 40 000 logements sinon rien !

Bertrand Delanoë axe sa campagne sur le logement. Dans son projet pour Paris 2008/2014, le maire, candidat à sa réélection, promet 40 000 logements sociaux supplémentaires à Paris : un tiers de neuf, un tiers de réhabilitation et un tiers issus d'immeubles totalement ou partiellement vacants...

Business Immo - 2008-01-16

http://www.businessimmo.info/pages/lettre/fiche.php?s_code=080116N200

Informations signalées et commentées par Guy Lemée <http://www.inventaires.fr> via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) : <http://fr.groups.yahoo.com/group/logementssozialeconomielocale/>

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société editrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales ([IDVO](http://www.idvo.fr)"Informations légales")

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (<http://www.inventaires.fr>) à l'adresse courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés